

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15-04-2014

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Alain MATHIEU, Laurent IMBERT, Christie MARTINEZ, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Affectation des résultats :**

En 2013, le résultat de clôture de l'exercice était excédentaire de 177 776.39 € pour l'ensemble des budgets.

*Budget communal :*

Le compte administratif 2013 fait apparaître un excédent de **fonctionnement** de 113 940 €. Avec le report de 2012, nous avons un résultat cumulé de 196 545.59 € à affecter.

Pour la section **investissement**, nous avons un excédent de 48 399.46 €, auxquels il faut rajouter 53 007.22 € de 2012, ce qui donne 101 406.68 € cumulés de solde d'exécution.

Le maire propose d'affecter 102 000 € à la section investissement, ce qui laisse 94 545.59 € en R002 (excédent de fonctionnement).

*Budget assainissement :*

L'exercice 2013 est excédentaire en **fonctionnement** de 2 393 €, auquel nous devons retrancher 100.61 € de solde négatif de 2012, soit un résultat cumulé de 2 292.39 €.

Le compte administratif 2013 laisse apparaître un résultat négatif d'**investissement** de 40 142.43 €, plus 38 002.71 € de résultat négatif de l'exercice précédent, ce qui nous donne un résultat cumulé déficitaire de 78 145.14 € pour la section investissement.

Le maire propose pour ce budget d'affecter 2 292 € au 1068.

*Budget lotissement :*

Le compte de gestion 2013 est excédentaire de 4 871.24 € en **fonctionnement**, comme les années précédentes, aucune dépense n'ayant été effectuée.

Pour la section **investissement**, le déficit s'élève à 49 194.37 €.

Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité ces affectations de résultats.

- **Vote des taxes**

Cette année, il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter les taxes, le produit fiscal attendu augmentant déjà de 2 164 €, soit 2.1 % compte tenu de l'augmentation des bases fiscales de l'administration.

Les taux proposés seraient donc respectivement à 8.67% pour la taxe d'habitation, 13.80% pour le foncier bâti, et 59.19% pour le foncier non bâti, soit à un niveau bien inférieur aux moyennes nationales qui sont de 10.21 et 14.52 pour les deux premières (TH et TFB), mais supérieur pour le foncier non bâti, avec un taux moyen national de 39.99.

Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité le maintien de ces taux pour 2014.

- **Vote des subventions aux associations :**

Compte tenu des demandes parvenues, la commission finances, réunie le 14 avril propose les montants de subventions aux associations suivantes :

ACCA : 550 €, CLUB DU 3<sup>ème</sup> AGE : 550 €, COMITE DES FETES : 550 €, ANACR : 50€ (si demande), APPMA BELLAC : 115 €, FNATH section de BELLAC : 85 €, GVA BELLAC-MEZIERES : 60 €, SECOURS POPULAIRE : 60 €.

Après délibérations, le conseil approuve à 8 voix pour et 2 abstentions ces montants.

- **Approbation du budget primitif 2014 :**

**Budget communal :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 451 592 €, sans grands changements par rapport aux années précédentes, en hausse de 2% par rapport à l'année dernière.

Pour les recettes, nous avons 94 545 € d'excédent de 2013, ainsi que 52 260 € d'allocation compensatrice de la communauté de communes, et 52 000 € de taxe sur les pylônes électriques. Le produit des taxes s'élève à 133 962 €, soit 169 € par habitant, inférieur de plus de 20 € par rapport à la moyenne départementale.

Pour les dépenses, 75 840 € sont provisionnés pour équilibrer les budgets annexes.

Quelques ratios : La commune dispose de 763 € de recettes de fonctionnement par habitant, contre 716 de moyenne nationale. Les dépenses de fonctionnement sont également moins élevées, à 534 €, contre 569 de moyenne nationale. Les frais de personnel représentent 41 % des dépenses de fonctionnement, ce qui reste dans la moyenne.

Au niveau de l'endettement communal, l'encours total de la dette par habitant est de 96 €, contre 500 au niveau national. Il convient cependant de relativiser le montant de la dette, ces chiffres ne tenant compte que du budget principal.

Le fonds de roulement est de 600 € par habitant (451 € de moyenne nationale).

Pour la section investissement, gros budget cette année, équilibré à 501 806 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 283 495 € en dépenses, comprenant l'agrandissement de la salle polyvalente pour un montant de 177 700 € et l'effacement des réseaux à Charbonnières pour 105 795 €. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50 % du montant hors taxes.

18 800 € sont prévus pour la rénovation d'un logement en électricité, peinture et carrelage.

Les travaux de voirie représentent un peu plus de 30 000 euros, mais une aide de 8 000 € du conseil général sera apportée via le SYGESBEM, non budgétisée.

Autre investissement avec l'effacement des réseaux du Chablard pour un montant prévu de 48 600 €.

Enfin, nous avons les travaux d'aménagement des Cerisiers, pour un montant de 29 000 €. Nous aurons 50 % d'aide du montant hors taxes de la part du conseil général, dans le cadre des amendes de police.

Nous retrouvons naturellement le report de 101 406 €, et les 102 000 € d'affectation de résultats, ainsi que 32 970 € de virement de la section de fonctionnement. Enfin le FCTVA représente 3 640 € de recette.

**Budget assainissement :**

La section de fonctionnement est équilibrée à 75 126 € comprenant 25 000 € de recettes provenant des redevances d'assainissement. Cependant une subvention du budget communal de 40 706 € est nécessaire pour l'équilibre du budget.

Pour la section investissement, nous avons 78 146 € de déficit reporté, mais il reste 35 653 € de subventions de l'agence de l'eau à percevoir pour Charbonnières. Le remboursement des emprunts représente 21 300 € pour le capital et 9 200 € pour les intérêts.

Au niveau des recettes, nous aurons 7 340 € de FCTVA, mais un virement de 38 126 € de la section de fonctionnement est nécessaire.

**Budget lotissement :**

Le budget lotissement est essentiellement constitué d'écritures d'ordre et nécessitera un apport de 35 134 € du budget communal. Les ventes de terrains équilibreront le budget lorsqu'elles seront effectuées.

Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité ces budgets.

- **Questions diverses :**

La société SOLATERRA souhaite venir présenter son projet d'éoliennes sur la commune lors d'un prochain conseil.

- **Date du prochain conseil :** La date du prochain conseil est fixée au lundi 5 mai à 20 heures.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 45.